

HONORAIRES MAXIMUM TTC DE NEGOCIATION FONDS DE COMMERCE
à compter du 1^{er} Janvier 2023

	Prix en euros	Honoraires H.T	Honoraires T.T.C
DE	0 à 20 000	4 500 €	5 400 €
DE	20 001 à 40 000	6 000 €	7 200 €
DE	40 001 à 60 000	7 500 €	9 000 €
DE	60 001 à 80 000	9 000 €	10 800 €
DE	80 001 à 100 000	10 500 €	12 600 €
DE	100 001 à 120 000	12 000 €	14 400 €
DE	120 001 à 140 000	13 000 €	15 600 €
DE	140 001 à 160 000	14 000 €	16 800 €

Toute négociation de cession ne pourra s'effectuer à moins de 4.500 € HT soit 5 400 € TTC. Pour les prix de vente net vendeur excédant 160.000 €, les honoraires sont fixés à 8.5 % H.T..

A la charge du preneur ou cessionnaire sauf stipulation contraire prévue au mandat

HONORAIRES MAXIMUM TTC EN EUROS à compter du 1^{er} Janvier 2023

Rédaction d'actes définitifs de cession de droit au bail OU de fonds de commerce

OU rédaction sous seing privé de baux commerciaux ou baux dérogatoires

Actes sous seing privé	Honoraires de rédaction	Provision pour les formalités	Droits d'enregistrement
CESSIONS DE FONDS DE COMMERCE	3000 €	800 €	Pour mémoire
CESSIONS DE DROIT AU BAIL	2 400 €	800 €	Pour mémoire
BAUX COMMERCIAUX	1 200 €	0 €	Pour mémoire
BAUX DEROGATOIRES	1 200 €	0 €	Pour mémoire

**HONORAIRES MAXIMUM TTC EN EUROS à compter du 1^{er} Janvier 2023 de RECHERCHE DE
LOCATAIRE POUR DES LOCAUX COMMERCIAUX 2 MOIS DE LOYER TTC**